



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 145 et RN 147
Question orale n° 241

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Perol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur deux dossiers routiers et tout d'abord sur l'avancée des travaux de mise à 2 2 voies de la RN 145, dénommée « Route Centre Europe Atlantique ». La mise à 2 2 voies entre Guéret et La Croisière est désormais achevée, mais le trafic très important que supporte cet axe nécessite la poursuite rapide des travaux pour la traversée de la Haute-Vienne. Outre les problèmes de sécurité, il lui rappelle la dimension économique essentielle que revêt un tel aménagement dans un secteur rural fragilisé. De surcroît, la RN 145 en traversée de Bellac draine un trafic Est-Ouest qui interfère localement avec le trafic Nord-Sud de la RN 147. Aussi, il lui rappelle également l'impérieuse nécessité de financement d'un contournement de Bellac, dossier qui n'a malheureusement connu aucune évolution ces quatre dernières années. Pour conclure, il aimerait également lui rappeler la nécessité de prise en compte de l'actuelle RN 147 dans le plan d'aménagement routier national. Axe naturel de liaison entre Nantes et la Méditerranée, cette route, qui relie aussi les deux importantes métropoles régionales que sont Poitiers et Limoges, ne correspond plus au trafic qu'elle supporte et son inscription au schéma de mise à 2 2 voies doit être étudiée dans les plus brefs délais. Ces deux dossiers routiers sont complémentaires et revêtent une importance absolue non seulement pour le nord de la Haute-Vienne, mais plus largement en terme d'aménagement du territoire. Aussi, lui demande-t-elle de lui faire savoir quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

M. le président. Mme Marie-Françoise Perol-Dumont a présenté une question, n° 241, ainsi rédigée :
« Mme Marie-Françoise Perol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur deux dossiers routiers et tout d'abord sur l'avancée des travaux de mise à 2 fois 2 voies de la RN 145, dénommée Route Centre Europe Atlantique. La mise à 2 fois 2 voies entre Guéret et La Croisière est désormais achevée, mais le trafic très important que supporte cet axe nécessite la poursuite rapide des travaux pour la traversée de la Haute-Vienne. Outre les problèmes de sécurité, elle lui rappelle la dimension économique essentielle que revêt un tel aménagement dans un secteur rural fragilisé. De surcroît, la RN 145 en traversée de Bellac draine un trafic Est-Ouest qui interfère localement avec le trafic Nord-Sud de la RN 147. Aussi lui rappelle-t-elle également l'impérieuse nécessité de financement d'un contournement de Bellac, dossier qui n'a malheureusement connu aucune évolution ces quatre dernières années. Pour conclure, elle aimerait également lui rappeler la nécessité de prise en compte de l'actuelle RN 147 dans le plan d'aménagement routier national. Axe naturel de liaison entre Nantes et la Méditerranée, cette route, qui relie aussi les deux importantes métropoles régionales que sont Poitiers et Limoges, ne correspond plus au trafic qu'elle supporte et son inscription au schéma de mise en 2 fois 2 voies doit être étudiée dans les plus brefs délais. Ces deux dossiers routiers sont complémentaires et revêtent une importance absolue non seulement pour le nord de la Haute-Vienne, mais plus largement en termes d'aménagement du territoire. Aussi lui demande-t-elle de lui faire savoir quelles sont ses intentions en la matière. »
La parole est à Mme Marie-Françoise Perol-Dumont, pour exposer sa question.

Mme Marie-Françoise Perol-Dumont. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, je souhaite attirer votre attention sur deux dossiers routiers, et tout d'abord sur l'avancée des travaux de mise à 2 fois 2 voies de la RN 145, dénommée «route centre Europe-Atlantique». La mise à 2 fois 2 voies entre Guéret et La Croisière est acquise, mais le trafic très important que supporte cet axe nécessite la poursuite rapide des travaux pour la traversée de la Haute-Vienne.

Outre les problèmes de sécurité, permettez-moi de vous rappeler, monsieur le ministre, la dimension économique essentielle que revêt un tel aménagement dans un secteur rural très fragilisé. De surcroît, la RN 145, en traversée de Bellac, draine un trafic Est-Ouest qui interfère localement avec le trafic Nord-Sud sur la RN 147.

Permettez-moi de vous rappeler aussi, monsieur le ministre, l'impérieuse nécessité du financement d'un contournement de Bellac, dossier qui n'a malheureusement connu aucune évolution ces quatre dernières années alors que les problèmes de sécurité et les nuisances environnementales ne cessent de croître et deviennent de plus en plus insupportables à la population.

Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en compte l'actuelle RN 147 dans le plan d'aménagement routier national. Axe naturel de liaison entre Nantes et la Méditerranée, cette route, qui relie aussi les deux importantes métropoles régionales que sont Poitiers et Limoges, ne correspond plus au trafic qu'elle supporte et son inscription au schéma de mise à 2 fois 2 voies doit être étudiée dans les plus brefs délais.

L'association Nantes-Poitiers, présidée par M. Ligot, député de Maine-et-Loire, ancien ministre, qui s'est réunie hier matin à Poitiers, a accepté l'idée d'élargir ses statuts et ses objectifs en intégrant la partie Poitiers-Limoges via Bellac. Elle s'est clairement positionnée pour un axe Nantes-Méditerranée via Poitiers-Bellac-Limoges, à l'exclusion de tout autre choix. Le conseil général de la Vienne, celui de la Haute-Vienne, les conseils régionaux de Poitou-Charentes et du Limousin ont pris une position analogue.

Ces deux dossiers routiers sont complémentaires et revêtent une importance absolue, non seulement pour le nord de la Haute-Vienne, que je représente, mais plus largement en termes d'aménagement du territoire. Aussi, permettez-moi de vous demander, monsieur le ministre, quelles sont vos intentions en la matière.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Comme vous le savez, madame la députée, la branche ouest de la route centre Europe-Atlantique - RCEA - a fait l'objet d'un effort non négligeable de l'Etat et de ses partenaires dans le cadre du contrat Etat-région Limousin en cours d'exécution. Ainsi, sur la route nationale 141 en Haute-Vienne, les déviations de La Barre et du Breuil ont été mises en service en 1996. Le contournement nord-ouest de Limoges, réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale, a également été ouvert à la circulation à la fin de l'année dernière. La déviation de Saint-Junien est entrée dans une phase active de travaux - je me suis rendu sur place récemment - avec la réalisation des ouvrages d'art, pour le franchissement de la Glane en particulier. Malgré les contraintes budgétaires, une enveloppe complémentaire de 14 millions de francs, au-delà des 37 millions de francs initialement prévus en 1998, a été attribuée pour poursuivre les travaux dans de meilleures conditions.

Ainsi, progressivement, un premier itinéraire est-ouest qui emprunte successivement la RN 145, l'autoroute A 20 entre La Croisière et Limoges, puis la RN 141 se met en place. Reste maintenant à examiner la question de la liaison entre La Croisière et Bellac, où la première priorité me paraît être celle de Bellac.

Les études préalables d'une déviation de la RN 147 à Bellac ont fait l'objet d'une présentation par le préfet aux élus concernés le 11 décembre dernier. L'objectif est d'achever ces études avant la fin de l'année afin de disposer des éléments suffisants pour examiner, au regard des autres priorités dans la région - vous avez évoqué dans ce domaine les décisions prises, y compris par les élus - notamment la RCEA, les possibilités d'inscription de cette opération aux futurs contrats de plan. Bien entendu, la liaison entre Poitiers et Limoges, intégrant la problématique de Bellac, entre bien dans le champ des réflexions actuelles sur l'amélioration des voies de communication en région Limousin. Des études ont d'ailleurs été engagées à ce sujet, intégrant, comme vous le soulignez fort justement, madame la députée, les éléments de sécurité et de lutte contre les nuisances.

Le Gouvernement ayant décidé de réviser la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - LOADT - du 4 février 1995, et notamment de remplacer les schémas sectoriels d'infrastructures de transport par deux schémas de services voyageurs et marchandises, c'est dans ce nouveau cadre qu'il conviendra de statuer sur le parti d'aménagement à retenir pour la liaison entre Poitiers et Limoges.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Françoise Perol-Dumont.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. J'ai noté avec satisfaction, monsieur le ministre, votre exigence quant à l'achèvement de l'étude du contournement de Bellac avant la fin de l'année. C'est effectivement la priorité des priorités. Je vous en remercie. Bien sûr, nous comptons sur l'Etat pour que le financement de ce contournement soit inscrit au prochain contrat de plan. La région Limousin sera à vos côtés.

S'agissant de la RN 145 et du trafic à partir de La Croisière, j'ai bien entendu votre développement, monsieur le ministre, sur la partie de trafic qui transite par l'autoroute A 20. Nous en sommes bien conscients. Néanmoins, nous pensons qu'il est nécessaire d'opérer une déviation du trafic en «Y» à partir de La Croisière, une partie utilisant l'A 20, l'autre continuant à transiter par la RN 145 actuelle qu'il faut absolument aménager rapidement - nous avons pas de religion en la matière.

S'agissant de l'axe Nantes-Méditerranée par Poitiers et Limoges, vous avez fait référence, monsieur le ministre, à la modification de la LOADT. La création d'une association Limoges-Poitiers, à l'initiative de M. Santrot, maire de Poitiers, et de M. Rodet, maire de Limoges, dont l'assemblée générale constitutive s'est tenue hier - nous sommes au cœur du débat -, conforte l'idée d'une communauté de liens très forts entre ces deux villes, et me semble constituer une alternative intéressante à la métropolisation dominante. Cela s'inscrit tout naturellement dans les travaux en cours de révision de la LOADT.

Monsieur le ministre, je vous remercie de ces réponses.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 241

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 1998, page 2098

Réponse publiée le : 1er avril 1998, page 2213

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 mars 1998